



Succession entre non parents

Par **bruno30**, le **16/03/2009** à **13:27**

bonjour

ma grand mère légitime après avoir perdu son premier mari s'est remariée sous le régime de la séparation en 1964. Elle est décédée en 2005. Son second mari a fait de moi sa légataire universelle. Il est décédé. J'hérite d'un appartement pour lequel on me demande 60% de taxes et de meubles qu'ils avaient acheté ensemble pour lesquels on me demande aussi 5% de taxes. De nouvelles dispositions ont été prises pour les familles recomposées. Que puis-je faire pour ne pas être obligée de tout vendre sachant que je ne dispose pas de la somme demandée par l'Etat pour régler les taxes? Merci d'avance pour vos réponses.